



Conférence générale

41^e session, Paris 2021

41 C

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Point 5.3 de l'ordre du jour provisoire

41 C/17
8 novembre 2021
Original anglais

APPLICATION DE LA RÉSOLUTION 40 C/67 CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS

PRÉSENTATION

Source : Résolution 40 C/67.

Objet : Le document expose dans leurs grandes lignes les principales activités menées par l'UNESCO à cet égard depuis la 40^e session de la Conférence générale.

Décision requise : Paragraphe 48.



Job: 202103982

INTRODUCTION

1. Le présent document expose dans leurs grandes lignes les principales activités menées par l'UNESCO et les avancées réalisées depuis la 40^e session de la Conférence générale. Des informations plus détaillées ont été fournies dans les rapports présentés au Conseil exécutif ces deux dernières années¹.

PARTIE I – ASPECTS ESSENTIELS DES ACTIVITÉS MENÉES EN PALESTINE

ÉDUCATION

2. La Palestine fait face à une crise prolongée, qui a été exacerbée par la pandémie de COVID-19 et les tensions à Jérusalem-Est et dans la bande de Gaza. L'accès à l'éducation demeure problématique. À l'heure actuelle, 2,5 millions de personnes vivant dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, parmi lesquelles 1,2 million d'enfants, ont besoin de recevoir une aide humanitaire².

3. Le blocus de la bande de Gaza continue d'aggraver la crise. En raison de la récente escalade de violence à Gaza, en mai 2021, les élèves de trois écoles endommagées fréquentent des établissements voisins jusqu'à ce que la reconstruction soit terminée. Les partenaires du Groupe sur l'éducation sont parvenus à achever tous les travaux de réhabilitation importants dans les autres écoles touchées³. En s'appuyant sur une première évaluation menée en juin 2021, le Groupe sur l'éducation à Gaza a indiqué que 141 établissements scolaires avaient été endommagés, dont 10 avaient subi des dégâts majeurs pendant l'escalade de violence. Les écoles de Gaza sont restées fermées après le cessez-le-feu, le 21 mai 2021, une situation qui affecte près de 600 000 apprenants. En outre, 21 300 membres du personnel éducatif ont également été touchés.

4. Depuis le début de 2020, l'apparition de la pandémie de COVID-19 a entraîné une fermeture prolongée des écoles. Environ 65 % d'entre elles fonctionnent selon le système des classes alternées, ce qui a pour effet de réduire le nombre d'heures consacrées aux matières principales. Les écoles de Gaza et de Cisjordanie ont rouvert leurs portes lors de la rentrée scolaire le 16 août 2021. L'enseignement est maintenant dispensé en présentiel dans tous les établissements, moyennant l'observation de protocoles sanitaires.

5. Dans le cadre de sa réponse à la crise de l'apprentissage, l'UNESCO a mené à bien, en étroite coordination avec le Groupe sur l'éducation et d'autres partenaires, une **évaluation rapide des besoins dans l'enseignement supérieur à Gaza**. Celle-ci a montré que les 12 établissements d'enseignement supérieur pris pour cible avaient tous souffert du conflit, et divers dommages matériels ont été signalés. Une évaluation des effets psychologiques chez les étudiants de ces établissements a également été réalisée. Ces activités ont contribué aussi à l'exercice global d'**évaluation rapide des dommages et des besoins (RDNA)** entrepris par la Banque mondiale en coopération avec l'Union européenne et les Nations Unies en juin 2021.

6. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, l'UNESCO et le Ministère de l'éducation ont codirigé l'**équipe spéciale sur l'apprentissage à distance**, en collaboration avec ses partenaires du Groupe sur l'éducation. En tant que membre de l'équipe spéciale, l'UNESCO a soutenu la mise en place de modalités d'apprentissage à distance, notamment la modernisation du site Web officiel du Ministère et de sa plate-forme en ligne « Tammal » afin d'offrir des outils interactifs aux élèves et à la communauté. En complément de ses efforts pour atténuer les effets de la pandémie, l'UNESCO a également soutenu la création d'une chaîne de télévision éducative et la mise en œuvre du projet

¹ 212 EX/44, 211 EX/34, 210 EX/37 et 209 EX/25.

² <https://www.unicef.org/media/105746/file/%20State%20of%20Palestine-Humanitarian-SitRep-No.2%20MidYear-2021.pdf>.

³ <https://reliefweb.int/report/occupied-palestinian-territory/occupied-palestinian-territory-opt-response-escalation-opt-6>.

de Bibliothèque numérique mondiale, dans le cadre duquel de courtes histoires pour enfants ont été traduites en arabe afin de faciliter l'enseignement à domicile et l'auto-apprentissage.

7. D'autres activités concernant l'apprentissage à distance ont eu notamment pour objet de permettre l'acquisition par tous les enseignants de compétences en TIC et la mise en œuvre de solutions d'apprentissage à distance, comme l'organisation de classes à domicile, et de répondre aux besoins des enfants en matière de sécurité et de protection et sur le plan affectif et psychologique une fois les écoles rouvertes en Palestine. L'UNESCO et le Ministère de l'éducation ont donc engagé en août 2020 un dialogue sur la politique de réouverture des établissements qui a aidé le Ministère à développer un plan à cet effet.

8. L'UNESCO a également soutenu le Ministère de l'éducation dans le **processus de réforme de l'éducation dans trois domaines prioritaires, notamment l'apprentissage à distance, l'assurance qualité et la gouvernance**. L'UNESCO et le Ministère ont développé des documents d'orientation stratégique et des plans d'action en vue de l'application des recommandations formulées. Ces documents ont été présentés lors de la conférence de haut niveau sur le développement du système éducatif palestinien qui a été organisée par le Ministère en coopération avec l'UNESCO les 29 et 30 juin 2021. La conférence a réuni un large éventail de parties prenantes et a été l'occasion de partager l'expérience acquise aux niveaux mondial, régional et national sur la transformation de l'éducation en ce qui concerne la gouvernance, l'éducation de qualité, les évaluations et l'enseignement du numérique.

9. Après avoir aidé en 2020 le Ministère de l'enseignement supérieur à revoir sa stratégie relative à ce secteur pour y prendre en compte les indicateurs relatifs à l'ODD 4 et les nouvelles évolutions liées à la pandémie de COVID-19, l'UNESCO a prêté son concours en 2021 au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique aux fins de la mise au point de son système de suivi et d'évaluation.

10. D'autre part, dans le cadre du programme pluriannuel de l'initiative « Éducation sans délai » pour le renforcement de la résilience en Palestine (ECW/MYRP), l'UNESCO a soutenu le Ministère de l'éducation en réalisant une étude d'évaluation sur les retards d'apprentissage chez les élèves de Cisjordanie et de Gaza, et en concevant des mesures correctives pour remédier aux lacunes constatées. Avec les financements reprogrammés de l'initiative, l'UNESCO a mené des activités de soutien psychosocial afin d'atténuer les conséquences de la pandémie de COVID-19 et réalisé **16 vidéos ainsi qu'un jeu vidéo sur les modes de vie sains et le soutien psychosocial** en vue de mieux sensibiliser le public par le biais des médias sociaux et des plates-formes éducatives en ligne.

11. Dans le cadre du programme ECW/MYRP, l'UNESCO s'est également employée à renforcer la résilience des communautés, des enfants, des jeunes et de leurs familles dans certaines parties de Gaza, de Jérusalem-Est et de la zone C, en améliorant l'accès à des possibilités d'éducation et d'apprentissage inclusives et équitables. Un **manuel de formation sur l'éducation inclusive** a été élaboré et un groupe de maîtres formateurs a reçu une formation leur apprenant comment s'assurer que tous les élèves reçoivent une éducation de qualité. Cette formation sera étendue à 3 000 enseignants. L'UNESCO a aussi permis l'organisation de cours de rattrapage pour les enfants hospitalisés (écoles de la détermination) en formant des enseignants en 2020.

12. Parallèlement, l'UNESCO a mené pendant l'été 2021 des activités d'enseignement et d'apprentissage s'appuyant sur le sport, le théâtre, les contes et la musique pour les enfants des classes de la première à la quatrième année de 100 écoles de Cisjordanie, en se concentrant essentiellement sur les acquis perdus en arabe et en mathématiques. Elles s'inscrivaient dans le prolongement de précédentes activités liées au sport, au théâtre et aux contes, qui avaient été organisées dans 20 écoles sélectionnées de toute la Cisjordanie en vue d'offrir un soutien psychosocial et d'atténuer les effets néfastes de la pandémie, tout en adoptant les méthodes de l'apprentissage mixte. Des activités similaires seront menées à Gaza pendant l'année scolaire.

13. Dans le cadre du **projet Emploi des jeunes dans la région méditerranéenne (YEM)**, l'**UNESCO a élaboré un modèle de prévision des compétences** conçu pour la Palestine afin que celle-ci dispose de plus d'informations sur les besoins du marché de l'emploi pour éclairer ses politiques et aider les jeunes dans le choix d'une carrière future. Un événement de lancement du projet a été organisé à Ramallah en février 2020, en partenariat avec l'Institut palestinien de recherche sur la politique économique (MAS). En 2020, l'UNESCO a également mené un dialogue sur les politiques en matière d'EFTP dans le domaine du tourisme, un des secteurs les plus touchés par la pandémie, mis à jour le rapport sur la prévision des compétences, lancé un essai pilote sur l'exploitation des données issues des offres d'emploi en ligne et renforcé les capacités du personnel des ministères afin qu'il soit à même d'actualiser le modèle. De plus amples formations, s'appuyant sur un guide de la prévision des compétences élaboré à cet effet, seront dispensées en 2021 pour assurer la pérennité du modèle. L'UNESCO a également fourni en 2021 des services de formation à l'entrepreneuriat à trois ministères de tutelle.

14. Enfin, l'UNESCO continuera de soutenir l'**EFTP à Gaza par l'établissement de deux unités de formation professionnelle dans deux domaines de spécialisation, principalement la conception de sites Web et la conception graphique**, grâce à des fonds reçus du Gouvernement japonais. Un nouvel accord de financement signé avec l'Agence belge de développement (Enabel) permettra de renforcer encore le soutien à l'EFTP.

CULTURE

15. Au cours de la période considérée, la mise en œuvre d'activités culturelles, notamment des projets de rénovation physique, des spectacles et des expositions, a été sérieusement perturbée par la pandémie de COVID-19. Le confinement et les mesures de sécurité ont freiné plusieurs interventions de l'UNESCO relatives au patrimoine bâti, et affecté la vie culturelle et les moyens d'existence des artistes en Palestine. L'UNESCO et ses principaux partenaires ont pu néanmoins adapter leurs méthodes de travail et mener à bien un nombre important d'activités.

16. Depuis le début de la pandémie, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a pris part aux discussions sur l'impact de la pandémie de COVID-19 dans le secteur de la culture et la réponse requise, en particulier dans le cadre plus large du Plan de l'équipe de pays des Nations Unies pour une réponse du Système de développement à la COVID-19. Des initiatives concrètes ont été mises en œuvre en coordination avec les acteurs nationaux concernés, notamment l'organisation de **quatre débats #ResiliArt** centrés sur les jeunes, la situation des femmes, la production d'œuvres artistiques en ligne et l'éducation artistique, et la réalisation de **récits vidéo en ligne** diffusés sur des plates-formes des réseaux sociaux pour contribuer à l'éducation des enfants et au divertissement des familles.

17. L'UNESCO a également apporté son concours au Ministère de la culture pour une **étude approfondie visant à évaluer l'impact de la COVID-19 sur la culture** et à explorer la possibilité d'investir dans les technologies numériques en tant que domaine offrant des solutions de substitution pour soutenir et promouvoir la culture palestinienne dans les périodes d'urgence. Cette étude contient des recommandations et des suggestions adressées aux autorités nationales en vue de l'élaboration d'une véritable stratégie de promotion de la culture pendant une pandémie ou une autre crise.

18. Malgré les mesures additionnelles limitant les déplacements et rassemblements, l'UNESCO a continué de fournir une assistance technique, en renforçant les capacités des institutions culturelles nationales de la Palestine et en mettant en œuvre des projets sur le terrain. Le projet de « **développement local par la réhabilitation et la revitalisation de l'environnement historique bâti palestinien** », financé par la Suède, a été achevé avec succès le 30 juin 2021. Il a permis à l'UNESCO :

- de mener à terme la réhabilitation de six sites historiques de Palestine, qui ont été remis à des organisations de la société civile pour accueillir des services communaux publics ;

- de soutenir la mise en service opérationnelle du *Musée de la Vieille Ville d'Hébron*, qui est logé dans un bâtiment historique rénové par l'UNESCO ;
- d'organiser en décembre 2020 une formation en ligne de trois jours concernant les études d'impact sur les éléments du patrimoine mondial, à laquelle ont participé 30 spécialistes représentant un large éventail de disciplines et d'établissements. Cette formation avait pour but de renforcer les capacités des participants selon les méthodes les plus avancées en la matière au niveau international, et a été pour la première fois diffusée en direct sur la page Facebook du Bureau de l'UNESCO à Ramallah de façon à en étendre la portée et l'impact au-delà des professionnels du patrimoine et des frontières nationales ;
- d'établir, en coopération avec le Ministère du tourisme et des antiquités, le plan de conservation et de gestion de Sebastia, un site inscrit depuis 2012 sur la Liste indicative de la Palestine ;
- de concevoir, en étroite coordination avec le Ministère du tourisme et des antiquités, le *Musée virtuel* d'objets archéologiques à des fins éducatives et à l'usage du public. Le *Musée virtuel* regroupe les images numérisées des objets de différentes périodes historiques issus des fouilles archéologiques menées en Palestine et peut être consulté sur une plate-forme en ligne et via une application mobile ;
- d'assister le Ministère du tourisme et des antiquités dans l'inventaire et la documentation des vestiges archéologiques et d'accroître les capacités de stockage dans les locaux du Ministère ;
- de produire, en anglais et en arabe, une publication sur l'expérience acquise au cours du projet et les succès remportés, ainsi qu'une vidéo de promotion du projet qui en présente les différents éléments et les principales réalisations.

19. Dans le cadre de l'assistance internationale fournie au titre du Fonds du patrimoine mondial, l'UNESCO a apporté un soutien technique au Ministère du tourisme et des antiquités pour l'élaboration d'un plan de conservation et de gestion relatif au site du patrimoine mondial de la « **Vieille Ville d'Hébron/Ai-Khalil** » ainsi que pour la préparation d'un dossier de proposition d'inscription relatif au site du patrimoine culturel de l'« **antique Jéricho/Tell es-Sultan** ». L'Organisation travaille avec le Ministère du tourisme et des antiquités pour la formulation de directives techniques et de codes d'aménagement urbain détaillés en vue de gérer l'urbanisation croissante du site du patrimoine mondial de « **Palestine : terre des oliviers et des vignes – Paysage culturel du sud de Jérusalem, Battir** », conformément au plan de conservation et de gestion approuvé pour ce site. Grâce à une contribution de la France, l'UNESCO planifie des interventions de conservation dans le **port d'Anthédon**, premier port maritime connu de Gaza, inscrit depuis 2012 sur la Liste indicative de la Palestine. Des visites du site ainsi que des consultations avec le Ministère du tourisme et des antiquités et d'autres parties prenantes concernées ont permis de conclure à la nécessité de mener des travaux de conservation et de consolidation structurelles sur les vestiges mis au jour, qui font face au littoral.

20. L'UNESCO continue de superviser les travaux de remise en état du **Musée Riwaya de Bethléem**, financés par le Gouvernement norvégien, en vue d'y installer une exposition interactive multimédia sur la culture palestinienne. Le projet a été prolongé jusqu'en décembre 2021 grâce à une généreuse contribution supplémentaire, qui a aidé l'Organisation à relever les difficultés techniques présentées par le site, y compris en renforçant les mesures de sécurité publique conformément aux exigences de la protection civile palestinienne. À l'issue de la dernière phase de remise en état, qui est en cours de préparation, le Musée pourra passer à l'élaboration de contenus.

21. En décembre 2019, l'UNESCO a organisé la première formation de renforcement des capacités sur ses **Conventions de 1970 et de 1954**, en étroite collaboration avec le Ministère du tourisme et des antiquités et le Ministère de l'intérieur. Plus de 30 participants ont pris part à cette

formation de quatre jours : des représentants de différents départements du Ministère du tourisme et des antiquités et du Ministère de l'intérieur ainsi que des professionnels, des conservateurs et des collectionneurs à titre privé. Les différentes séances de formation étaient animées par des experts des Conventions de 1970 et de 1954 ainsi que par le Commandement des Carabiniers italiens pour la protection du patrimoine culturel (Comando Carabinieri per la Tutela del Patrimonio Culturale) et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). En outre, la Palestine a participé activement à la formation en ligne à l'intention des États arabes sur la Convention de La Haye de 1954 et ses deux Protocoles, qui a eu lieu en juin 2021, ainsi qu'au dialogue régional en ligne des États arabes à l'occasion du 50^e anniversaire de la Convention de 1970, organisé en septembre 2021.

22. En décembre 2020, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a achevé le projet intitulé « **Renforcement des capacités nationales pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel palestinien** » financé par le Département de la culture et du tourisme d'Abou Dhabi. Le projet, mis en œuvre en partenariat avec le Ministère de la culture et des organisations de la société civile, a contribué à renforcer leurs capacités à mieux comprendre les principes de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) et à faire progresser l'instauration d'un cadre politique pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI), notamment par l'élaboration d'un projet de loi relatif à la sauvegarde du PCI en Palestine. Le projet a permis la réalisation d'inventaires avec la participation des populations locales en Cisjordanie et à Gaza. Dix-sept vidéos pilotes d'inventaire ont été réalisées avec le concours des habitants, puis diffusées pour sensibiliser à l'importance du PCI pour la résilience et l'identité des communautés. L'UNESCO a également continué d'aider le Ministère de la culture à améliorer son registre numérique du PCI.

23. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative intersectorielle sur la culture et l'éducation et du programme de sauvegarde du PCI dans l'éducation formelle et non formelle au titre de la Convention de 2003, un examen documentaire préliminaire interne sur le patrimoine vivant a été réalisé en 2021. Ce dernier portait sur les programmes scolaires formels existants utilisés par les établissements d'enseignement de la première à la douzième année d'études en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. De même, dans le cadre du projet intitulé « **Développer les compétences numériques et l'éducation en vue du développement durable grâce à l'apprentissage à distance en Palestine** », financé par le Gouvernement japonais, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah mène plusieurs activités intersectorielles qui se focalisent sur l'acquisition de compétences numériques et transversales par les élèves de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP). Au sein des activités du projet, le produit relatif à la culture porte sur l'artisanat traditionnel et les compétences et connaissances associées.

24. En étroite coordination avec le Ministère de la culture, l'UNESCO a poursuivi le déploiement du projet ***Repenser les politiques culturelles pour la promotion des libertés fondamentales et la diversité des expressions culturelles***, qui a débuté en mai 2019 avec le soutien financier de la Suède. Grâce à ce projet, des réunions de consultation multipartites ont eu lieu ; une équipe nationale a été établie par décret ministériel ; et une formation spécialisée concernant le rapport périodique quadriennal relatif à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) a été organisée en décembre 2019. La collecte de données s'est poursuivie au cours du premier semestre 2020 et le rapport périodique quadriennal de la Palestine a été dûment présenté le 13 octobre 2020. En mai 2021, une formation d'une journée a été organisée sur le **Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)** de l'UNESCO et a rassemblé 45 participants de Cisjordanie, de Gaza et de Jérusalem-Est.

25. La Palestine figurait parmi les pays bénéficiaires du programme UE-UNESCO intitulé « Appui aux nouveaux cadres réglementaires visant à renforcer les industries culturelles et créatives et la promotion de la coopération Sud-Sud ». Grâce à celui-ci, le Ministère de la culture ambitionne d'améliorer l'infrastructure cinématographique palestinienne en élaborant des politiques et des répertoires cinématographiques, notamment un répertoire des films palestiniens et une base de données à l'intention des producteurs, ainsi qu'en rédigeant le manuel opérationnel d'une institution nationale spécialisée. En coordination avec le Ministère de la culture et avec le soutien du Bureau

central palestinien de statistique, et grâce à la coopération et au cofinancement de la Fondation Drosos, l'UNESCO réalise une étude qui vise à mesurer et à évaluer la contribution transversale de la culture à la réalisation des ODD en Palestine.

26. À la suite des hostilités à Gaza en mai 2021, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a reçu pour la première fois une subvention du **Fonds d'urgence UNESCO pour le patrimoine** pour réaliser une évaluation des besoins après une catastrophe afin de mesurer de manière exhaustive les répercussions du conflit sur le secteur culturel à Gaza. Le financement du Fonds d'urgence pour le patrimoine contribuera également à la mise en œuvre d'interventions d'urgence en faveur des centres culturels ainsi que des professionnels et des artistes, et ce par le biais d'activités artistiques dans le domaine de la musique, du théâtre et des beaux-arts, qui cibleront également les jeunes et les enfants traumatisés en leur donnant la possibilité de participer à des initiatives interactives et de s'exprimer par des moyens artistiques.

27. En juin 2021, le Groupe de travail du secteur du tourisme et de la culture a été créé au sein du secrétariat du Mécanisme de coordination de l'aide locale qui relève du cabinet du Premier Ministre. Il s'agit d'une plate-forme destinée à soutenir le développement, la mise en œuvre, le suivi et l'actualisation de la stratégie du secteur de la culture en Palestine, laquelle vise à renforcer ce secteur au moyen d'un dialogue sur les politiques et de l'échange d'informations entre les parties prenantes concernées afin d'atteindre les objectifs et les étapes fixés dans la stratégie sectorielle du Ministère de la culture et dans le programme politique national de la Palestine pour 2020-2022. Le Groupe de travail du secteur du tourisme et de la culture est présidé par le Ministère de la culture ; la Norvège en assure la vice-présidence et l'UNESCO lui fournit des conseils techniques.

28. Malgré les difficultés liées à la pandémie, plusieurs journées internationales ont été célébrées en Palestine, telles que la **Journée mondiale de l'olivier** le 26 novembre 2020, avec une vidéo dédiée plaçant l'accent sur les pratiques du PCI liées à l'olivier, ou la **Journée internationale du jazz** le 30 avril 2020, avec un concert virtuel mettant en vedette le groupe TYPO de Gaza, tandis qu'en 2021, plusieurs groupes de musique se sont produits dans la Vieille Ville de Jérusalem et à Bethléem.

COMMUNICATION ET INFORMATION

29. Le Centre palestinien pour le développement et la liberté des médias (MADA) a, surveillant et documentant la situation, observé en Palestine, au premier semestre de 2021, une importante augmentation du nombre de violations de la liberté des médias par rapport au premier semestre de 2020⁴. Au premier semestre de 2021, le nombre de ces violations a atteint un total de **384**, contre 237 au premier semestre de 2020. Cela représente une augmentation de 147 violations, soit 62 %, par rapport à l'an dernier. En outre, en mai 2021, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont détruit à Gaza un bloc de tours qui abritait les bureaux de plusieurs médias locaux et internationaux.

30. L'UNESCO a poursuivi ses actions de sensibilisation à la **liberté de la presse, à la sécurité des journalistes et à l'accès à l'information** avec, notamment, les activités suivantes :

- En mai 2021, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a célébré la Journée mondiale de la liberté de la presse à travers une série d'activités régionales et nationales. Il a été produit une courte vidéo qui met en scène des journalistes sur le terrain, soulignant les défis auxquels ils sont confrontés dans leur travail, en particulier les femmes. Cette vidéo a été largement publiée sur les médias sociaux.
- En décembre 2020, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a organisé, avec le Bureau de représentation des Pays-Bas, le Bureau de représentation de la Suède et le HCDH, un webinaire de haut niveau sur la liberté d'expression en ligne et hors ligne, la liberté de la presse et les défenseurs des droits humains pour célébrer la Journée des droits de l'homme

⁴ Centre palestinien pour le développement et la liberté des médias, Rapport semestriel 2021 : [https://www.madacenter.org/files/Semi%20annual%201-2021%20\(1\).pdf](https://www.madacenter.org/files/Semi%20annual%201-2021%20(1).pdf).

dans le cadre de la Conférence mondiale sur la liberté de la presse 2020. Ce webinaire a ouvert un espace de débat et de partage d'expériences entre homologues nationaux. Pour y donner suite, il est envisagé de mettre en place des collaborations propres à défendre davantage les droits humains, en particulier ceux des journalistes.

- L'UNESCO a organisé, pour célébrer la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes, une journée de débat sur la réalité palestinienne et la comparaison internationale de la liberté et des violations commises contre les journalistes, qui a permis d'échanger des points de vue sur les lois et traités nationaux et internationaux relatifs à la liberté d'expression, y compris en ligne, et à la sécurité des journalistes. Ont participé à cet événement des journalistes, des militants, des universitaires et des représentants des médias.
- À l'occasion de la Semaine régionale UIT-UNESCO pour l'inclusion numérique dans les États arabes, intitulée « Servir les mal desservis en temps de crise : ne laisser personne de côté », tenue en octobre 2020, l'UNESCO et le Ministère palestinien des télécommunications et des technologies de l'information ont organisé une cérémonie dans une école de Jéricho. Il y a été établi une connexion Internet et donné du matériel pour enrichir le laboratoire informatique dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

31. Tout au long d'octobre 2020, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a organisé des sessions de formation spécialisées présentant la **version arabe du manuel de l'UNESCO intitulé « Journalisme, fake news & désinformation : manuel pour l'enseignement et la formation en matière de journalisme »**. Cette formation en ligne a fourni aux journalistes et aux éducateurs des outils pour traiter la désinformation, notamment en rapport avec la « désinfodémie » liée à la COVID-19. Il a été produit des documents de sensibilisation du public, y compris un manuel destiné aux journalistes qui travaillent dans des environnements à haut risque.

32. Suite à l'escalade de la violence survenue en mai 2021, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a distribué **15 équipements de sécurité** pour journalistes tout en facilitant, en coordination avec l'organisation Filastiniyat, l'offre d'un **soutien psychologique et de bien-être** à 150 journalistes (105 femmes et 45 hommes) et 60 jeunes militants (30 femmes et 30 hommes). Cette activité a été financée par le Programme multidonateurs pour la liberté d'expression et la sécurité des journalistes. Le Bureau prépare également un manuel qui servira de ressource pour les journalistes palestiniens au niveau national, ainsi que de référence au niveau régional.

33. En août 2021, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a organisé, en collaboration avec le Syndicat palestinien des journalistes et l'Observatoire palestinien pour l'investigation et l'éducation aux médias (Kashif), une session de formation de deux jours sur « la sécurité professionnelle et psychologique des journalistes ». En 2021, l'UNESCO a lancé une étude du cadre structurel du pluralisme des médias en Palestine, utilisant comme référence les recommandations de l'étude globale du paysage médiatique palestinien réalisée en 2014 sur la base des indicateurs de développement des médias élaborés par l'UNESCO, et plaçant l'accent sur les médias de petite taille et de taille moyenne, y compris les médias communautaires. Les résultats de cette étude devraient être finalisés d'ici à la fin de 2021. Le 6 septembre 2021, il a été lancé, sur la base des **indicateurs de sécurité des journalistes** de l'UNESCO, une évaluation de la sécurité des journalistes en Palestine qui devrait générer des informations de base en regard desquelles les progrès réalisés localement dans la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité pourront être évalués au fil du temps.

34. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a finalisé le premier **document de travail sur une politique nationale d'éducation aux médias et à l'information**, lancé en 2020. Ce document ouvrira la voie à une stratégie palestinienne d'éducation aux médias et à l'information fondée sur les directives et le programme type élaborés par l'UNESCO. Il a été établi en tenant compte des réalités du pays et en réfléchissant à la réponse des pouvoirs publics à la COVID-19. Il a été présenté et débattu avec diverses parties prenantes au cours de l'été 2020, en coopération avec l'unité

Éducation du Bureau de l'UNESCO à Ramallah. Il en a résulté la formation, en 2021, par le Ministère de l'éducation, d'un nouveau groupe de travail thématique sur l'éducation aux médias et à l'information que l'UNESCO copréside.

35. En partenariat avec l'Association de la jeunesse palestinienne pour le leadership et l'activation des droits (PYALARA), le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a conclu les activités du projet **d'éducation aux médias et à l'information** lancé en octobre 2020 par une cérémonie et un concours de courts métrages dans lequel trois universités – l'Université de Bir Zeit, l'Université américaine de Jénine et l'Université ouverte d'Al-Quds à Gaza – ont toutes reçu des prix.

36. Dans le cadre du projet **d'amélioration de la recherche sur les médias dans les facultés** financé par le PIDC et l'UNESCO, l'Université ouverte d'Al-Quds a créé, en étroite collaboration avec d'autres universités de Cisjordanie et de Gaza, un centre de recherche, plate-forme qui offre des possibilités de travail collaboratif et d'apprentissage dans des domaines tels que la narration numérique, le reportage financier, le journalisme de données, la vidéographie et l'éducation aux médias et à l'information. Grâce à un financement du PIDC, elle lancera, à l'automne 2021, un projet **d'évaluation de la gestion stratégique des institutions médiatiques et de développement de l'éducation aux médias dans l'enseignement supérieur palestinien**, le but étant de mettre en place un programme d'études sur l'éducation aux médias et à l'information en collaboration avec d'autres universités palestiniennes.

37. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah continue également d'appuyer l'élaboration du premier rapport national sur les **indicateurs d'universalité de l'Internet établis par l'UNESCO**, qui vise à évaluer le degré de développement de l'Internet au niveau national selon les principes ROAM, à savoir un Internet fondé sur les droits humains, ouvert, accessible à tous et alimenté par la participation de multiples acteurs. Ce rapport, qui est établi en collaboration avec le Centre arabe pour la promotion des médias sociaux (Hamleh), devrait être publié à la fin de 2021.

ÉGALITÉ DES GENRES

38. L'UNESCO a continué de soutenir et de promouvoir l'égalité des genres en Palestine grâce à l'intégration des questions de genre dans toutes les activités qu'elle met en œuvre dans les domaines de la culture, de l'éducation ainsi que de la communication et de l'information.

39. En partenariat avec ONU-Femmes et Radio Philistia, **deux émissions radiophoniques ont été diffusées en direct pour marquer la Journée internationale des femmes 2020. L'une était consacrée au rôle des femmes dans les médias et a fait intervenir un groupe de femmes journalistes, et l'autre portait sur les médias, la société et l'information utile.** Ces émissions ont permis d'instaurer un espace de libre expression afin d'échanger des expériences et ainsi de mieux comprendre la réalité vécue par les journalistes en Palestine et les difficultés auxquelles se heurtent les femmes journalistes. Cette initiative a consolidé la collaboration avec ONU-Femmes, ce qui s'est concrétisé par la signature d'un accord de coopération visant à renforcer les activités liées à l'égalité des genres dans les médias.

40. En novembre 2020, à l'occasion de la **campagne des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste**, l'UNESCO a organisé en partenariat avec Save the Children un débat télévisé sur le projet de loi relatif à la protection de la famille, auquel ont participé un représentant du Ministère du développement social et un avocat spécialisé dans les questions de genre.

41. En mars 2021, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a célébré la **Journée internationale des femmes** en collaboration étroite avec ONU-Femmes et la seule station de radio palestinienne dirigée par des femmes, Nisaa FM (Femmes FM). Dans ce cadre, il a organisé des activités diverses sur une semaine entière : émissions sur des femmes qui réussissent dans différents domaines, spots de sensibilisation diffusés quatre fois par jour, micros-trottoirs retransmis aux heures de grande écoute qui ont donné la parole à 80 étudiants et jeunes, ainsi qu'un débat qui a constitué le point d'orgue de la célébration. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a également organisé le quatrième

débat du cycle #ResiliArt, qui a mis en lumière les difficultés rencontrées par les femmes artistes pendant la pandémie de COVID-19.

MOBILISATION DES JEUNES

42. L'UNESCO participe activement au Groupe thématique des Nations Unies sur les jeunes. Elle a réalisé plusieurs exercices de recensement afin de mettre en évidence les meilleures occasions de créer des synergies et d'étendre la collaboration à l'appui d'interventions liées à la jeunesse dans des domaines clés, tels que : « Soutenir les initiatives en matière d'engagement civique qui permettent aux jeunes (en particulier aux femmes et aux filles) de s'exprimer (c'est-à-dire les élections) » et « l'autonomisation économique ».

43. En sa qualité de membre du Groupe thématique des Nations Unies sur les jeunes, l'UNESCO a contribué à la création du premier **groupe consultatif de la jeunesse** en Palestine. Celui-ci devrait offrir aux jeunes un cadre pour formuler des conseils et orienter les politiques, la conception des programmes et la mise en œuvre des interventions liées à la jeunesse dans le pays, ainsi que pour s'assurer que les interventions de programme des Nations Unies répondent efficacement aux difficultés et priorités essentielles qui concernent les jeunes. La sélection des futurs membres du groupe sera achevée d'ici à octobre 2021.

44. En outre, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a marqué les **éditions 2020 et 2021 de la Journée internationale de la jeunesse**. Si, en 2020, il a organisé un débat en ligne pour mobiliser les jeunes autour de deux sujets liés à l'éducation et à la culture dans le contexte de la pandémie de COVID-19, en 2021, il a pu mettre sur pied une manifestation dans le village de Battir (site du patrimoine mondial de l'UNESCO) grâce au soutien financier du Bureau de l'UNESCO à Beyrouth. Cette manifestation visait à inciter les jeunes à approfondir leurs connaissances sur l'agriculture traditionnelle et à promouvoir une culture alimentaire durable en Palestine. Une vidéo a également été réalisée afin de sensibiliser la communauté au sens large à **l'importance des techniques agricoles traditionnelles pour préserver le patrimoine culturel palestinien, tout en privilégiant des modes de production alimentaire respectueux de l'environnement**. Trente jeunes volontaires (16 femmes et 14 hommes âgés de 17 à 29 ans) de Cisjordanie et de Jérusalem-Est ont participé à la manifestation, tenue à la fin de juillet 2021, et ont à cette occasion récolté des fruits et légumes locaux et découvert le patrimoine agricole de la région.

45. Dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la jeunesse 2021, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah ainsi que plusieurs institutions des Nations Unies (FAO, PAM, FNUAP, Onu-Femmes, PNUD), le Ministère de l'enseignement supérieur et le Ministère de l'entrepreneuriat et de l'autonomisation ont participé à un débat virtuel entre jeunes. Il a eu lieu le 17 août 2021 et était consacré à des projets novateurs et respectueux de l'environnement dans le domaine des systèmes alimentaires.

46. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, l'UNESCO intensifie les efforts qu'elle déploie pour collaborer avec les jeunes, tirer parti de solutions proposées par ces derniers et aider les États membres à résoudre les problèmes auxquels se heurtent les jeunes. L'Organisation met actuellement en œuvre l'initiative mondiale intitulée « Les jeunes comme chercheurs sur la COVID-19 ». Deux équipes de recherche régionales, dont l'une compte un jeune Palestinien parmi ses membres, étudient les conséquences de la pandémie dans les États arabes et devraient apporter des éclairages utiles du point de vue des jeunes de la région. Les conclusions de ces travaux ont été exposées en octobre 2021, lors d'une réunion de partage des connaissances qui a été la première manifestation mondiale à présenter et examiner des résultats et des données sur la pandémie produits par des jeunes, avec les jeunes et pour les jeunes.

PARTIE II – LA SITUATION DES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LE GOLAN SYRIEN OCCUPÉ

47. Comme indiqué dans le rapport 2015 (document 38 C/17), le projet destiné aux étudiants syriens du Golan syrien occupé, lancé en 2009 et financé par le Fonds-en-dépôt japonais, a pris fin en mars 2013. En l'absence de ressources extrabudgétaires supplémentaires, l'UNESCO n'est à ce jour pas en mesure de continuer à fournir cette aide.

Projet de résolution proposé

48. Compte tenu de ce qui précède, la Conférence générale souhaitera peut-être adopter une résolution libellée comme suit :

La Conférence générale,

Rappelant sa résolution 40 C/67 ainsi que l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme relatif au droit à l'éducation, les articles 24, 50 et 94 de la Quatrième Convention de Genève en ce qui concerne le déni du droit des enfants à l'éducation, la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972) ainsi que la Convention de La Haye (1954) et ses Protocoles additionnels,

Ayant examiné le document 41 C/17,

Rappelant également le rôle que l'UNESCO est appelée à jouer pour aider à garantir le respect du droit à l'éducation pour tous et répondre au besoin des Palestiniens d'accéder en toute sécurité au système éducatif,

Résolument engagée en faveur de la protection et de la sauvegarde des monuments, œuvres d'art, manuscrits, livres et autres biens historiques et culturels qui doivent être protégés en cas de conflit,

1. *Soutient* les efforts déployés par la Directrice générale en vue de l'application de la résolution 40 C/67, et lui *demande* de tout mettre en œuvre pour qu'elle soit pleinement appliquée dans le cadre du Programme et budget pour 2022-2025 (41 C/5) ;
2. *Exprime sa gratitude* à tous les États membres, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales concernés pour leurs importantes contributions à l'action de l'UNESCO dans le territoire palestinien occupé et leur *demande instamment* de continuer d'aider l'UNESCO dans cette entreprise ;
3. *Remercie* la Directrice générale des résultats obtenus en ce qui concerne la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités éducatives et culturelles en cours, et l'*invite* à renforcer l'assistance financière et technique de l'UNESCO aux institutions éducatives et culturelles palestiniennes en vue de répondre aux nouveaux besoins et problèmes résultant des récents développements ;
4. *Remercie également* la Directrice générale pour la réponse de l'UNESCO à la situation dans la bande de Gaza et pour les initiatives qu'elle a déjà mises en œuvre avec le généreux soutien financier des États membres et des donateurs, et *invite* la Directrice générale à développer encore le programme de relèvement rapide, dans les domaines de compétence de l'Organisation ;
5. *Exprime la préoccupation* que continuent de lui inspirer les actions qui portent atteinte au patrimoine culturel et naturel et aux institutions culturelles et éducatives, ainsi que toute entrave empêchant les élèves et étudiants palestiniens et autres d'être partie intégrante de leur tissu social et d'exercer pleinement leur droit à l'éducation, et *appelle* au respect des dispositions de la présente résolution ;

6. *Encourage* la Directrice générale à continuer de renforcer son action en faveur de la reconstruction, de la réhabilitation et de la restauration des sites archéologiques et du patrimoine culturel palestiniens ;
7. *Encourage* le dialogue israélo-palestinien et *exprime l'espoir* que les négociations de paix arabo-israéliennes aboutiront et qu'une paix juste et globale sera rapidement réalisée, conformément à l'Acte constitutif de l'UNESCO et aux résolutions des Nations Unies sur cette question, en particulier les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ;
8. *Invite* la Directrice générale :
 - (a) à poursuivre les efforts qu'elle déploie en vue de préserver le tissu humain, social et culturel du Golan syrien occupé, conformément aux dispositions pertinentes de la présente résolution ;
 - (b) à déployer des efforts afin d'offrir des programmes d'études appropriés, et à fournir un nombre accru de bourses ainsi qu'une assistance adéquate aux institutions éducatives et culturelles du Golan syrien occupé ;
9. *Rappelle* que ce point est inscrit à l'ordre du jour de la 214^e session du Conseil exécutif, et *décide* de le faire figurer à l'ordre du jour de sa 42^e session.